

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2005 - Convocation du 23/09/2005
Compte rendu affiché le : 07/10/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; M.
CHRETIN; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN;
Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme
ZULI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés :

M. GOSSET (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MACHURAT (pouvoir
à Mlle MILLET); Mme WYMANN (pouvoir à M. CHATUT); M.
OLLIVIER (pouvoir à M. AUROY); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme
BOUHEY)

Absents excusés :

Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Contrat quadriennal Conseil Général

Le 26 mai 2005, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la mise en place d'un plan triennal associant la commune et le Conseil Général pour la réalisation d'objectifs communs.

Le contrat a été signé pour une période quadriennale allant de janvier 2004 à décembre 2007 sur la base des investissements envisagés par la commune durant cette période.

Plusieurs opérations intégrées au contrat ont été mises en oeuvre, parfois même réglées sur les années 2004 et 2005.

En conséquence, et conformément aux règles fixées par le Conseil Général, l'assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à solliciter le versement des sommes dues au vu de l'état des dépenses réalisées sur les deux premières années d'exécution du contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le contrat quadriennal présenté lors de la séance du conseil municipal en date du 26 mai 2005,
- VU le budget primitif de la commune,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général les sommes prévues au contrat quadriennal 2004-2008,**
- **DIT que les demandes de fonds correspondent aux dépenses réalisées et conformes au contrat quadriennal cité plus haut,**
- **PRECISE que ces recettes sont prévues au budget communal,**
- **AUTORISE également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 septembre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/10/2005
Publication ou affichage du 06/10/2005
Paul LAFFLY,
Maire.